

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Communication

Mercredi 12 février
16 h 15

Commission des affaires européennes

communication relative à la décision que doit prendre la Commission européenne s'agissant de l'autorisation d'une variété de maïs OGM.



Commission des affaires européennes

**COMMUNICATION SUR LE PROJET
D'AUTORISATION DE MISE EN CULTURE DU MAÏS
PIONEER-TC 1507**

de M^{me} Danielle Auroi

Réunion de commission du 12 février 2014

Je voudrais faire un point d'actualité brûlante.

Notre commission avait en décembre dernier adopté une résolution regrettant que la Commission européenne soit amenée à céder devant l'opiniâtreté de la société Pioneer. Sous prétexte de se mettre en conformité avec un jugement de la Cour de justice de l'Union européenne, la Commission européenne avait annoncé son intention d'autoriser la mise en culture d'un deuxième OGM en Europe, le maïs PIONEER TC 1507. La seule semence transgénique actuellement cultivée en Europe est le maïs MON 810 du semencier américain Monsanto, approuvée en 1998.

Depuis notre résolution, le **Parlement européen a voté, à une très large majorité**, le 16 janvier une résolution demandant le **rejet d'une telle autorisation**. Hier, **le Conseil des ministres de l'agriculture** n'est pas parvenu à une majorité qualifiée contre l'autorisation. La France a en vain tenté de rassembler une majorité qualifiée nécessaire pour repousser la demande d'autorisation de mise en culture de ce maïs qui, dans toutes les parties de cette plante, produit des matières toxiques insuffisamment évaluées. 19 États membres ont voté contre, quatre pour et cinq se sont abstenus dont l'Allemagne en raison des divergences au sein du gouvernement.

En l'absence de majorité contre ou pour au Conseil, la Commission est maintenant en position de trancher. Elle va devoir décider vite et c'est pourquoi, notre commission doit réagir vite. En prenant sa décision, la Commission européenne ne peut ignorer que le Parlement européen s'est clairement mobilisé contre cet OGM, qu'une majorité de consommateurs ne veulent pas d'OGM (en France, ils sont 80 % à les refuser) et que 19 États

membres¹ se sont opposés à cette mise en culture. **La Commission ne peut passer outre cette voix unie défendant la santé des consommateurs, l'environnement ainsi qu'une alimentation et une agriculture durable.**

L'impasse juridique dans laquelle se trouvent les institutions européennes et qui aboutit à ce que la Commission puisse prendre seule une décision politique ayant de telles conséquences montre **l'urgence d'une réforme du cadre communautaire d'évaluation des risques, d'autorisation et de contrôle des OGM.** Cette urgence est d'autant plus grande dans le contexte de négociations de différents accords de libre-échange, notamment celui avec les États-Unis qui ont pour objectif affirmé de faire sauter ce qu'ils considèrent des « barrières au commerce », les limites à la culture des OGM en constituant une.

Je vous propose d'adopter les conclusions qui réaffirment fermement la position prise en décembre par notre commission.

¹ *Ont voté pour l'autorisation, l'Espagne, le Royaume uni, la Suède, la Finlande et l'Estonie. Se sont abstenus l'Allemagne, la Belgique, le Portugal et la Tchéquie.*